



**DEC133019DGDS**

**Décision portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche non contractualisées**

**Le Président,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**Vu** les avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'avis émis par le comité scientifique ou le comité d'évaluation et le conseil de laboratoire de chacune des unités, lorsqu'ils existent ;

**Sur** proposition du ou des directeurs d'institut concernés ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**Décide :**

**Art. 1.** - Sont créées à compter du 01 janvier 2014 les unités mixtes de recherche suivantes sous réserve de la conclusion des conventions correspondantes :

**Institut de rattachement : Institut des sciences biologiques (INSB)**

*Délégation Ile-de-France Est*

UMR n°3664

Intitulé : Dynamique du noyau

Directrice : Mme Genevieve ALMOUZNI, directeur de recherche

Directrice-adjointe : Mme Angela TADDEI, directeur de recherche

Partenaire : INSTITUT CURIE  
Sections : 21, 22

**Institut de rattachement : Institut de chimie (INC)**

*Délégation Ile-de-France Est*

UMR n°3666  
Intitulé : Chimie Biologique des Membranes et Ciblage Thérapeutique  
Directeur : M. Ludger JOHANNES, directeur de recherche  
Partenaires : INSTITUT CURIE, INSERM, UNIVERSITE PARIS DESCARTES  
Institut secondaire : Institut des sciences biologiques (INSB)  
Sections : 16, 22

**Art. 2.** - Sont renouvelées à compter du 01 janvier 2014 les unités mixtes de recherche suivantes sous réserve de la conclusion des avenants aux conventions correspondantes :

**Institut de rattachement : Institut des sciences biologiques (INSB)**

*Délégation Ile-de-France Est*

UMR n°3215  
Intitulé : Génétique et biologie du développement  
Directeur : M. Edith HEARD, professeur  
Directeur-adjoint : M. Yohanns BELLAICHE, directeur de recherche  
Partenaires : INSTITUT CURIE, INSERM, UNIVERSITE PIERRE ET MARIE CURIE  
Sections : 22, 21

**Institut de rattachement : Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)**

*Délégation Paris A*

UMR n°3320  
Intitulé : Laboratoire Interdisciplinaire pour la Sociologie Economique  
Directrice : Mme Léa LIMA, maître de conférences  
Directeur-adjoint : M. Olivier GIRAUD, chargé de recherche  
Partenaire : CNAM  
Sections : 40, 36

UMR n°3329  
Intitulé : Architecture Urbanisme Société : Savoirs, Enseignement, Recherche  
Directrice : Mme Nathalie LANCRET, directeur de recherche  
Partenaire : MINISTERE CULTURE ET COMMUNICATION  
Section : 39

**Institut de rattachement : Institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I)**

*Délégation Paris A*

UMR n°9912  
Intitulé : Sciences et Technologies de la Musique et du Son  
Directeur : M. Gérard ASSAYAG, directeur de recherche  
Directeur-adjoint : M. Hugues VINET, directeur de recherche  
Partenaires : IRCAM, UNIVERSITE PIERRE ET MARIE CURIE, MINISTERE CULTURE ET COMMUNICATION

Instituts secondaires : Institut des sciences biologiques (INSB) ; Institut des sciences humaines et sociales (INSHS) ; Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)  
Sections : 7, 9, 35

**Art. 3.** - Le mandat des directrices, des directeurs, de la directrice adjointe et des directeurs adjoints mentionnés aux articles 1, 2 prend effet au 01 janvier 2014.

**Art. 4.** - La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Le président  
Alain FUCHS